

## Comité de suivi stratégique des sujets de politique commerciale

### **Compte-rendu de la réunion du 8 octobre 2015**

Les organisations AITEC, Foodwatch et France Nature Environnement ont remis en début de séance à M. Matthias Fekl, Secrétaire d'Etat en charge du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger un document indiquant que 3,2 millions de signatures, dont 360 000 en France, avaient été rassemblées par le collectif Stop TAFTA/Stop TTIP à l'échelle européenne.

#### **1. Rapport sur la politique commerciale et enjeux globaux**

**M. Matthias Fekl, Secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger**, a ouvert la réunion en remerciant les membres du Comité qui ont contribué par écrit au rapport sur la politique commerciale. Ce rapport sera présenté au Parlement en fin d'année 2015 ou au 1<sup>er</sup> trimestre 2016, selon les modalités définies par le Parlement. Les contributions portaient sur de nombreux points, comme les chiffres du commerce infraeuropéen et du commerce des PME, qui seront précisés, ou les lignes rouges de la France dans les négociations commerciales, qui seront rappelées.

**Mme Seybah Dagoma** (députée) et **la Fédération des industries électriques, électroniques et de communication** (FIEEC) se sont félicitées de la qualité du rapport. **La CFDT** l'a trouvé équilibré.

Un débat a suivi sur certains thèmes importants pour la politique commerciale française et le rapport présenté à ce sujet :

- Normes sociales et environnementales

**Le Secrétaire d'Etat a abordé la question des normes sociales et environnementales, dont l'importance a été soulignée dans beaucoup de contributions au rapport.** La France continuera à demander que les chapitres des accords commerciaux relatifs au développement durable renvoient aux textes fondamentaux de l'Organisation internationale du travail (OIT) et aux principaux accords environnementaux multilatéraux. Pour faire en sorte que ces dispositions soient contraignantes au même titre que les dispositions commerciales, la France militera en faveur d'une extension des mécanismes de règlements des différends d'Etat à Etat au chapitre développement durable, qui était jusqu'ici le seul chapitre à en être exclu. Une réflexion doit également avoir lieu sur le type de sanctions à appliquer en cas de non-respect de ces normes. Le Secrétaire d'Etat a fait part de sa volonté d'associer la société civile au suivi de la mise en œuvre de ce chapitre. Enfin, il doit y avoir une meilleure évaluation des accords passés et il faudra compléter les évaluations faites pour les accords en cours de négociations en matière de travail et d'environnement.

**La CFDT, la CGT, Force ouvrière et France Nature Environnement** ont souligné l'importance d'un engagement fort de la France pour faire respecter et progresser les normes sociales et environnementales. **Le Comité pauvreté et politique** s'est interrogé sur la possibilité de faire avancer les questions sociales et environnementales, si le chapitre sur le développement durable n'est pas contraignant comme le prévoit pour l'instant la Commission européenne.

**Le Secrétaire d'Etat** a indiqué que d'autres pays étaient en pointe sur la question des normes sociales et environnementales, notamment les Pays-Bas. Il est possible de travailler sur ce sujet avec le Danemark, la Suède et c'est un sujet qui peut intéresser l'Allemagne. Le Secrétaire d'Etat a fait savoir qu'il écrirait à la Commissaire Malmström pour s'assurer que les négociations commerciales soient menées en cohérence avec le reste de la politique européenne. Il a indiqué que la Commissaire lui semblait tout de même assez sensible à ces sujets, comme le montre son engagement dans la négociation sur les biens environnementaux (EGA).

- Enjeux agricoles

**L'Association générale des producteurs de blés (AGPB)** a fait part de son souhait que le blé soit considéré comme un produit sensible, **la FNSEA** ajoutant comme « lignes rouges » la viande bovine, la viande porcine, le maïs ou encore l'éthanol, ainsi que les normes sanitaires. La FNSEA a dit faire preuve d'une extrême vigilance, partagée par les sénateurs d'après **M. Jean-Claude Lenoir** (Président de la commission des affaires économiques du Sénat). Ces intervenants, **M. Jean Bizet** (Président de la commission des affaires européennes au Sénat) et **le Groupement national interprofessionnel des semences (GNIS)** ont fait état des avantages garantis aux producteurs américains par le système *Farm Bill*. **MM. Bizet et Lenoir** ont évoqué avec le Commissaire européen Phil Hogan le projet de faire évoluer la Politique agricole commune vers un système semblable au système américain à partir de 2016, sans réponse pour l'instant de la part du commissaire. **Le GNIS** a par ailleurs appelé à la vigilance concernant la propriété intellectuelle en matière de semences et concernant la réciprocité du volet agricole.

**La Fédération des exportateurs de vins et spiritueux (FEVS)** a souligné la nécessité de veiller à la mise en œuvre des accords. Elle a par ailleurs rappelé l'existence d'intérêts offensifs pour la France dans le TTIP, qui n'avanceront pas si cette négociation n'a pas lieu. En effet, le CETA a quant à lui permis de faire reconnaître de nombreuses indications géographiques.

**Le Secrétaire d'Etat** a insisté sur le fait qu'il fallait prendre en compte les différences en matière de soutien à l'agriculture (PAC/*Farm Bill*) dans les négociations commerciales, comme il l'a rappelé à Istanbul lors du G20 des ministres du commerce. Le Secrétaire d'Etat a rappelé son engagement aux côtés de Stéphane Le Foll dans le cadre de la « diplomatie des terroirs ». L'accès au marché (levée des embargos) et la reconnaissance des indications géographiques sont des objectifs stratégiques, comme l'a rappelé le Président de la République devant le Parlement européen. La France sera particulièrement vigilante sur le volet agricole.

- Enjeux numériques et culturels

**La Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD)** a rappelé la nécessité de vigilance pour que les accords commerciaux ne menacent pas la diversité culturelle.

**Le Secrétaire d'Etat** a rappelé sa vigilance sur le volet numérique, pour que les accords ne reviennent pas sur l'exclusion des services audiovisuels. Les données personnelles et fiscales sont exclues des accords commerciaux, mais doivent être traitées dans d'autres enceintes. Le récent arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne sur le *Safe Harbor* est révélatrice d'un besoin de régulation en la matière.

- Protection des services publics

**Mme Michèle Bonneton** et la **CFDT** ont interrogé le Secrétaire d'Etat sur la protection de services publics dans les accords commerciaux (TiSA et TTIP notamment).

**Le Secrétaire d'Etat** a rappelé que l'exclusion des services publics de l'accord était une ligne rouge et que la France faisait preuve d'une vigilance extrême.

- Compétitivité hors coût et fiscalité

**La CFDT** juge que certains sujets comme la compétitivité hors coût ou la fiscalité mériteraient d'être intégrés dans le rapport et a interrogé le Secrétaire d'Etat sur les enjeux fiscaux liés au BEPS.

**Le Secrétaire d'Etat** a précisé que le rapport incluait les sujets du ressort du Secrétariat d'Etat, raison pour laquelle certaines questions comme la compétitivité hors coût n'ont pas été incluses.

**La Direction du Trésor** a indiqué que le BEPS était un projet prioritaire de la France et qu'il représente un grand progrès.

- Accords de partenariat économique (APE) et Accord avec la Colombie et le Pérou

**Le Secrétaire d'Etat** a tenu à souligner en introduction que les Accords de partenariat économique (APE) signés avec les pays en voie de développement avaient un caractère asymétrique : ils se veulent plus favorables aux pays en développement qu'à l'Union européenne et peuvent contribuer au développement de ces pays.

**La CGT** et **Force ouvrière** ont fait part de leurs réserves, mentionnant les effets de la réduction des droits de douanes sur les finances des pays en développement. **La CFDT** a insisté sur la nécessité de mettre en cohérence politique commerciale et politique de développement.

**AITEC** a évoqué le processus de ratification de l'Accord commercial avec le Pérou et la Colombie, déplorant notamment l'usage de la procédure accélérée à l'Assemblée nationale. L'évaluation des conséquences de cet accord posait question, notamment en matière de travail.

**M. Jean-Claude Lenoir** (Président de la commission des affaires économiques du Sénat) a fait savoir que le Sénat était disposé à discuter avec la société civile de l'Accord avec le Pérou et la Colombie.

**Le Secrétaire d'Etat** a indiqué qu'il comprenait les critiques faites quant à l'utilisation de la procédure d'examen accélérée, mais que le débat avait tout de même eu lieu en commission et qu'il ne fallait pas négliger le rôle des commissions dans le travail parlementaire.

- Instruments de défense commerciale

**L'Union des industries chimiques (UIC)** a insisté sur la nécessité de conserver des instruments de défense commerciale efficaces.

**Le Secrétaire d'Etat** a souligné la mobilisation du Gouvernement en matière d'instruments de défense commerciale, qui traduit une exigence de réciprocité, et a rappelé que l'UE était en 2013 le 4<sup>e</sup> utilisateur de ces instruments, qui concernent 0,29% de la valeur de nos importations. La Chine était le premier pays ciblé par la mobilisation des instruments de défense commerciale.

- Questions sectorielles

**L'Union des industries textiles (UIT)** a rappelé que le secteur du textile et de l'habillement avait des intérêts offensifs très forts sur le marché américain (subsistance de pics tarifaires). **La Fédération bancaire française (FBF)** a fait état des discriminations subies par les banques européennes par rapport à leurs concurrents américains et a souligné que les Etats-Unis forçaient les banques européennes à transformer leurs succursales en filiales, contrairement à ce qui se passe en Europe.

**La Direction du Trésor** a signalé que ces intérêts offensifs étaient bien identifiés par la France.

**La FIEEC** a insisté sur la nécessité d'avoir les moyens de profiter de ces accords et jouait qu'il fallait veiller à ce que les Américains ne recueillent pas des données stratégiques de nos entreprises lorsqu'il s'agissait de tracer l'origine des produits.

**La FIEEC et l'UIC** ont insisté sur le besoin de raccourcir les délais d'obtention des autorisations d'exportation pour les biens à double usage.

**Le Secrétaire d'Etat** a indiqué qu'il abordera la question des délais d'obtention des autorisations d'exportation avec les Ministres des affaires étrangères et de l'économie.

## 2. Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP)

- Calendrier des négociations

**La Confédération générale des planteurs de betteraves (CGPB)** a jugé que la Commission européenne devait prendre en compte la conclusion du Partenariat commercial transpacifique (TPP) et **le Pacte civique** a demandé s'il valait mieux ne pas avoir d'accord dans le cas où l'équilibre de l'équilibre du TTIP ne serait pas amélioré, eu égard à la conclusion du TPP.

**Le Secrétaire d'Etat** a rappelé que les négociations relatives au TPP avaient duré cinq ans, qu'il s'agissait largement d'un accord classique, c'est-à-dire essentiellement tarifaire, et que la transparence était plus grande que dans les négociations du TTIP. Ceux qui plaident pour une accélération des négociations sur le TTIP dans ces conditions devaient s'en souvenir et ne pas mettre les Etats-Unis au centre de tout. L'important était de veiller à ce que nos intérêts soient préservés, comme le dit d'ailleurs Mme Clinton dans le cas du TPP. L'UE, première puissance commerciale du monde, avait son propre agenda de négociations. Il ne fallait pas agir de manière précipiter, afin d'éviter qu'un accord se fasse au détriment de nos intérêts. Le 11<sup>e</sup> cycle de négociation aurait lieu fin octobre à Miami et pour l'instant, il n'y avait pas de contreproposition sérieuse de la part des Etats-Unis. Il ne pouvait y avoir d'accord dans ces conditions.

- Mixité de l'accord et marge de manœuvre des Etats

**Le Pacte civique** a demandé au Secrétaire d'Etat quelle marge de manœuvre la France avait tant que les négociateurs européens respectaient le mandat de négociations. **AITEC** a interrogé le Secrétaire d'Etat sur la mixité du TTIP, point sur laquelle la Commission européenne est ambiguë. **M. Jean Bizet** et **Mme Seybah Dagoma** ont demandé au Secrétaire d'Etat ce qu'il se passerait si un Parlement national s'opposait à l'accord, dans le cas où ce serait un accord mixte.

**Le Secrétaire d'Etat** a indiqué que sur le plan juridique, c'était effectivement la Commission qui négocie au nom des Etats. D'après l'analyse unanime des Etats membres, le TTIP devrait cependant être un accord mixte. La Commission ne s'est pas exprimée à ce sujet pour l'instant et a saisi la Cour de justice de l'Union européenne au sujet de l'Accord commercial avec Singapour, laquelle rendra sa décision dans un délai de douze à dix-huit mois. Le fait de ne pas considérer le TTIP comme un accord mixte poserait d'évidents problèmes démocratiques. Sur le plan politique, la France pouvait exprimer son opposition à la poursuite des négociations si celles-ci devaient continuer sans réciprocité de la part des Etats-Unis. La Commission européenne était attentive aux propositions françaises, comme l'illustre les progrès réalisés en matière d'arbitrage.

- Règlement des différends investisseurs/Etats (ISDS)

**Mme Michèle Bonneton** (députée) et **la CFDT** jugeaient que l'objectif ne devait pas être un ISDS réformé, mais une véritable cour internationale avec réciprocité. Des points d'attention demeurent, en matière de conflit d'intérêt ou de clarté des concepts juridiques. **AITEC** a souligné que, malgré les désaccords qu'elle peut avoir, la proposition française était le fruit d'un travail de qualité. Toutefois, AITEC estimait que la Commission européenne n'a pas bougé sur le fond.

**Le Secrétaire d'Etat** a réitéré son opposition une simple réforme de l'ISDS, ce qui était prévu pour l'instant dans le CETA. Ce n'est cependant pas ce vers quoi l'on se dirigeait avec la proposition de la Commission européenne, bien qu'elle ne reprenne pas certains axes forts de la proposition française destinés à empêcher les conflits d'intérêts et les plaintes frivoles. Sur ce sujet, le Parlement français était unanime. Il fallait désormais avancer.

**Foodwatch** a signalé que le mandat de négociation du CETA ne faisait pas mention d'un mécanisme ISDS, qui n'était donc pas nécessaire.

**La Direction du Trésor** a indiqué que la Commission européenne n'était pas compétente en matière d'investissement avant le traité de Lisbonne, d'où l'absence de référence à l'ISDS, rappelant aussi que la France avait toujours dit qu'un tel mécanisme n'était pas nécessaire entre le Canada et l'UE.

- Conseil de coopération réglementaire

**Mme Michèle Bonneton, la CFDT et l'Institut Veblen** ont interrogé le Secrétaire d'Etat au sujet du Conseil de coopération réglementaire.

**Le Secrétaire d'Etat** a insisté sur le fait qu'il ne serait pas acceptable que le Conseil de coopération réglementaire ait un impact normatif. Comme pour l'ISDS, le droit de réguler doit demeurer entre les mains d'instances légitimes sur le plan démocratique.

- Clause parapluie

**AITEC** a interrogé le Secrétaire d'Etat sur l'inclusion d'une clause parapluie, qui élèverait le droit des contrats au niveau du droit des traités.

**La Direction du Trésor** a indiqué que la France était totalement opposée à une « clause parapluie » établissant une équivalence entre violation d'un contrat et violation du traité.

- Transparence et débat démocratique

La **SACD** s'est félicitée de l'effort de transparence de la France. **AITEC** et la **FIEEC** ont insisté sur le besoin accru de transparence dans l'accès aux documents de négociations, **Mme Seybah Dagoma** ajoutant qu'il faudrait associer des parlementaires aux négociations, comme pour le CETA.

Le **Secrétaire d'Etat** a rappelé que la publication du mandat de négociations du TTIP et l'organisation du Comité de suivi stratégique et de ses groupes de travail n'étaient que le début d'une démarche. Il fallait améliorer l'accès aux documents de négociations. Cependant, une procédure existait déjà au niveau du Parlement français et il y avait aussi besoin d'une activation du côté des parlementaires.

**Foodwatch** a indiqué que plus de trois millions de personnes en Europe avaient signé une pétition s'opposant au TTIP et a demandé au Secrétaire d'Etat d'indiquer quelles suites y seraient données.

Le **Secrétaire d'Etat** a indiqué que la pétition contre le TTIP était un élément important du débat public, au même titre que la consultation lancée sur l'ISDS par la Commission européenne. Le Secrétaire d'Etat a fait savoir qu'il transmettrait la pétition à la Commission.

- Etudes d'impact

L'**Institut Veblen** a souligné que les études existantes ne s'intéressaient pas à l'impact des accords commerciaux sur les PME non exportatrices, comme le souligne un avis du Conseil économique et social européen. Il faudrait *a minima* que la France inclut cet aspect dans ses études.

Le **Secrétaire d'Etat** a fait savoir qu'il était tout à fait prêt à relayer les demandes d'évaluations supplémentaires.

### 3. Conférence ministérielle de l'OMC à Nairobi

Le **Secrétaire d'Etat** a indiqué que si un accord était conclu lors de la réunion de l'OMC à Nairobi, il s'agirait sans doute d'un accord moins ambitieux que ce qui était visé initialement, en raison de nombreux points de blocage. La France continuera de soutenir ses positions habituelles et veillera notamment à ce qu'un accord ne se fasse pas au détriment de l'agriculture française. Une rencontre est prévue avec M. Azevêdo, le Directeur de l'OMC.

**M. Jean Bizet** a demandé au Secrétaire d'Etat si des avancées avaient eu lieu en matière de sécurité des approvisionnements, ce qui était un point de blocage avec l'Inde.

La **Direction du Trésor** a indiqué qu'il n'y aurait vraisemblablement pas d'accord sur les principaux sujets comme l'agriculture lors de la conférence de Nairobi, en raison des différends entre la Chine, l'Inde et les Etats-Unis notamment au sujet du soutien domestique à l'agriculture. Il pourrait y avoir un accord comprenant des dispositions pour les pays les moins avancés (PMA) et sur la concurrence aux exportations agricoles, qui n'est pas un sujet central du volet agricole.

**Mme Seybah Dagoma** a interrogé le Secrétaire d'Etat sur l'état des débats sur la facilitation des échanges.

La **Direction du Trésor** a indiqué que de nombreux Etats doivent encore ratifier l'Accord sur la facilitation des échanges et qu'il était probable qu'il n'y ait pas suffisamment de pays l'ayant ratifié lors de la conférence de Nairobi.